

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Jeudi 20 février 2020

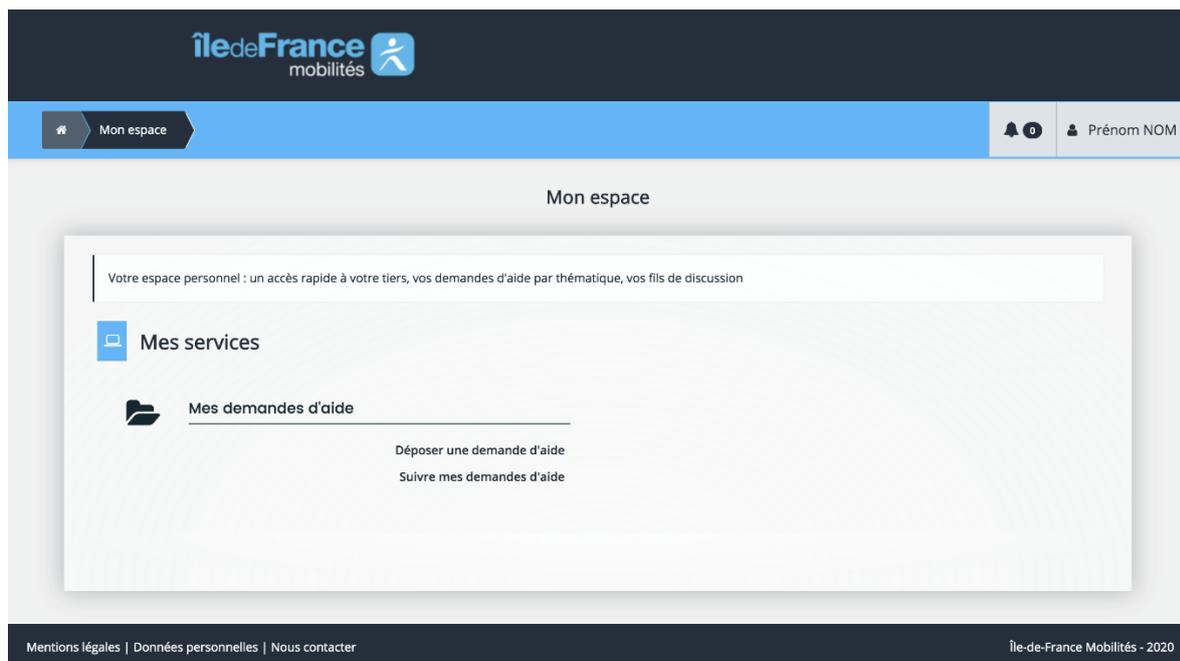
## Ouverture du site d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Dès aujourd'hui 20 février, les Franciliens peuvent se connecter sur [www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo](http://www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo) pour demander un aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pouvant aller jusqu'à 500 €. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du plan Vélo régional qui a pour objectif de développer et encourager la pratique du vélo en Île-de-France.

« Nous avons de grandes ambitions pour le vélo en Île-de-France. Après le succès de Véligo Location, plus grand service au monde de location de vélos à assistance électrique (VAE) longue durée, il fallait donner un vrai coup de pouce aux franciliens pour qu'ils puissent s'équiper sans nuire à leur pouvoir d'achat. La galère pendant les grèves n'a fait que renforcer cette idée que le vélo pouvait être une autre façon de se déplacer en Île-de-France pour certains trajets. C'est pour ça que j'ai décidé de mettre en place une aide à l'achat, accessible à tous les franciliens et qui pourra aller jusqu'à 500€ afin de les aider concrètement à poursuivre cette expérience du vélo au quotidien. » **Valérie Pécresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la région

Pour encourager le basculement des Franciliens vers le vélo à assistance électrique, Île-de-France Mobilités a mis en place une prime d'aide à l'achat allant jusqu'à 500€ pour les VAE et pour les vélos cargos sans assistance électrique acheté depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. La prime pour les vélos cargos à assistance électrique pourra atteindre 600 €.

Pour bénéficier de cette prime, il suffit de compléter le formulaire de demande disponible sur le site [www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo](http://www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo)



The screenshot shows the 'Mon espace' (My space) section of the website. At the top, there is a navigation bar with the 'îledeFrance mobilités' logo on the left, a 'Mon espace' button in the center, and notification and user profile icons on the right. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Mon espace'. It features a descriptive text box: 'Votre espace personnel : un accès rapide à votre tiers, vos demandes d'aide par thématique, vos fils de discussion'. Underneath, there is a 'Mes services' section with a folder icon and the text 'Mes demandes d'aide'. Below this, there are two links: 'Déposer une demande d'aide' and 'Suivre mes demandes d'aide'. At the bottom of the page, there is a footer with 'Mentions légales | Données personnelles | Nous contacter' on the left and 'Île-de-France Mobilités - 2020' on the right.

## Pour qui ?

Toutes les personnes physiques majeures ou mineures émancipées qui résident en Île-de-France peuvent bénéficier de cette prime.

## Quels vélos sont concernés ?

- Vélo classique à assistance électrique neuf
- Vélo cargo avec ou sans assistance électrique neuf : biporteur, triporteur, longtail, ...
- Des accessoires de sécurité : panier, casque, antivol peuvent également être subventionnés si ces derniers sont présentés sur la même facture que le vélo.

## Quels est le montant de l'aide ?

L'aide à l'achat d'un vélo électrique d'Île-de-France Mobilités est différenciée selon le type de vélo :

- Vélo classique à assistance électrique + accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 500 € ;
- Vélo cargo sans assistance électrique + accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 500 € ;
- Vélo cargo avec assistance électrique + accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 600 €

Cette aide à l'achat est cumulable avec les aides apportées par les autres collectivités locales d'Île-de-France pour les mêmes types de vélos. Le cumul des différentes aides est fixé dans la limite des plafonds suivants :

- VAE ou vélo cargo sans assistance électrique : Aide Île-de-France Mobilités + Aide(s) Locale(s) = 500 € maximum
- VAE Cargo : Aide Île-de-France Mobilités + Aide(s) Locale(s) = 600 € maximum

## Comment en bénéficier ?

Pour pouvoir faire la demande il faut :

- Être une personne physique
- Être majeur (ou mineur émancipé) et habiter en Île-de-France
- Avoir acheté un vélo neuf **à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019** et conforme à la réglementation en vigueur
- S'engager à ne pas revendre le vélo pendant une durée de 3 ans
- Ne pas avoir déjà bénéficié de la même aide d'Île-de-France Mobilités
- Avoir demandé les aides financières locales si elles existent **avant de faire** la demande à Île-de-France Mobilités

## Où faire la demande ?

La demande se fait uniquement sur le site : [www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo](http://www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo)

Les pièces justificatives suivantes seront à fournir :

- Une copie de la facture d'achat datée de moins 24 mois du vélo et de ses accessoires éventuels au nom du demandeur (les factures datées d'avant le 01/12/2019 ne seront pas acceptées). La facture doit être acquittée et rédigée en euros et en français.
- Une copie du certificat d'homologation ou certificat de conformité du vélo remis par le vendeur (pour les vélos avec assistance électrique uniquement)

- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité) ou une attestation d'hébergement
- Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Une copie d'un justificatif d'émancipation pour les mineurs émancipés
- Un RIB au nom du demandeur
- Le justificatif d'obtention ou de refus de l'aide financière locale à l'achat d'un vélo uniquement pour les personnes résidant dans des villes ou intercommunalités qui la proposent

**Le vélo en Île-de-France : des mesures concrètes pour encourager les franciliens à utiliser des mobilités douces :**

L'aide en l'achat d'un VAE est une disposition qui complète les moyens mis en place dans le cadre du plan régional vélo ([dossier de presse](#)) :

- 5000 vélos Véligo location supplémentaires en 2020
- 500 Véligo Cargos à Assistance électrique disponible à la location en 2020
- Gratuité des parcs Véligo pour les abonnés Navigo Annuel, Imagine R et tarification Senior
- Lancement d'une étude pour élargir les modèles éligibles à l'aide à l'achat
- 100 000 places de vélo dans les parcs Véligo d'ici 2030
- Financement de 672 km de pistes de pistes cyclables et de voies à double sens